

Communiqué de presse

Hiver précoce, les chasseurs prennent de nouvelles mesures de protection



Dès 2003 le Protocole National Vague de Froid, appelé dorénavant « gel prolongé », établi en concertation par l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage et les Fédérations Régionales et Départementales des chasseurs, permettait de suivre l'état d'espèces considérées comme représentatives des oiseaux les plus susceptibles d'être affectés, à savoir la bécasse des bois et les oiseaux d'eau.



A partir d'observations quotidiennes sur leur déplacements, leur état physiologique (masse corporelle, distance de fuite..) et la qualité des sols aptes ou pas à les nourrir, un avis motivé était remis au Préfet pour suspendre momentanément la chasse.



Récemment, un groupe de travail réunissant au Ministère de l'Environnement les représentants des chasseurs, mais aussi les associations de protection de la nature, a renforcé le protocole National scientifique d'alerte et de suivi.



Par exemple, la présence sur le territoire d'espèces que l'on trouve habituellement en Europe du nord, est dorénavant considérée comme un indicateur de grand froid prévisible. C'est notamment le cas du garrot à œil d'or ou du harle bièvre.

Une circulaire Ministérielle précisant l'ensemble des dispositions renforcées du protocole « gel prolongé » est actuellement à la signature du Ministre. Elle sera envoyée aux Préfets ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de terrain. Les Associations de Protection de la nature sont davantage associées à ce protocole initialement conçu par les chasseurs, pour protéger les espèces susceptibles d'être affectées par des conditions climatiques extrêmes.



Au niveau départemental, une cellule rapprochée, comprenant l'ensemble des acteurs de terrain, formulera le cas échéant au Préfet un avis de suspension provisoire de la chasse.

Rappelons que pour le gibier sédentaire, la chasse est interdite par temps de neige, à l'exception des animaux soumis à plan de chasse.

Contact Presse

Christine André-Mignon

Tél. : 01 41 09 65 10 - Fax : 01 41 09 65 18

candre@chasseurdefrance.com

Pierre de Boisguilbert

Port. 06 09 17 62 24

pdeboisguilbert@chasseurdefrance.com